



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de HAUTEFAGE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

Numéro Délibération : MA-DEL-2026-018

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 28/04/2026

Nombre de voix POUR : 10

Nombre de voix CONTRE : 0

Nombre d'ABSTENTION : 0

Le 28 avril 2026 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFAGE régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe EYRIGNOUX**, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Philippe EYRIGNOUX, Mme Corinne QUERIO, M. Daniel PARSOIRE, Mme Emilie FARGES, M. Thierry JOUGOUNOUX, Mme Marie Hélène NOUAÏLLE, M. Frank VAN ESSEN, Mme Marie-Pascale DUFOUR, Mme Charlotte PARSOIRE, M.

Valentin CARREAU.

Étaient absents excusés : Mme Marylène VERGNE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire de séance : Mme Emilie FARGES.

OBJET : CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux différents échanges opérés lors des réunions entre élus, le choix de la création d'un site internet pour la mairie est apparu comme une évidence.

Emilie Farges s'est occupée de contacter plusieurs entreprises en voici le retour :

"Tous les élus ont pu prendre connaissance du cahier des charges du futur site internet (envoi sur le groupe et dispo dans le padlet)

Ce cahier des charges a été transmis aux entreprises pour obtention des devis (voir annexe ci-jointe).
Nous avons reçu 6 propositions de devis ci jointes.

Une grille synthétique a été établie où les réponses aux critères pour chaque devis sont reprises.

Tous les élus ont eu accès à des sites-exemples; (sites-témoins) pour visualiser le rendu du graphisme. Vous avez pu vous positionner en répondant sur le sondage organisé sur le groupe. Il en est ressorti une préférence des visuels du prestataire Intramuros et Communes en Réseaux à égalité, suivi du prestataire informapic.

Après étude et discussion avec les développeurs et les RDV de démonstration en ligne il en ressort les conclusions suivantes :

- Informapic est plus cher mais surtout plus complexe à mettre en place et à entretenir (formation wordpress nécessaire pour les agents et les élus référents ; avec le coût financier qui va avec)

- Communes en Réseau et Intramuros sont les mieux placées rapport qualité prix, interfaces de saisie très intuitives, simples sans formation préalable. (Les deux offrent la possibilité d'éviter la double saisie avec l'appli). Petit bémol pour Intramuros : engagement contractuel de 3 ans."

Monsieur le Maire propose les devis des entreprises suivantes :

- Informapic : création 920 € TTC puis 30 € TTC par heure en cas d'assistance et 20 € par an pour la maintenance.



- Communes en réseau : création 310 € HT soit 372 € TTC puis 372 € TTC par an pour la maintenance.
- Intramuros : création 480 € HT soit 576 € TTC puis 576 € TTC par an pour la maintenance, un coût mensuel de 40 € HT soit 48 € TTC d'abonnements divers.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes porpositions, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de retenir l'offre suivantes : Intramuros : création 480 € HT soit 576 € TTC puis 576 € TTC par an pour la maintenance, un coût mensuel de 40 € HT soit 48 € TTC d'abonnements divers.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les devis pour réaliser cette opération.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Tulle et publication par voie
d'affichage le 28/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Philippe
EYRIGNOUX

